DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Au Ministère de la Guerre

Paris, 2 janvier.

Le ministère nous communique la note suivante :

« Des journaux ont publié une information d'après laquelle M. Etienne aurait signé le 3 décembre des lettres de commandement destinées à ses membres du Conseil supérieur de la guerre alors qu'à cette date il était démissionnaire et n'était chargé que de l'expédition des affaires courantes ;

« Cette information est inexacte. M. Etienne a, simplement signé le 2 décembre une répartition entre les membres du conseil supérieur de la guerre et les inspections de corps d'armée en temps de paix. Cette répartition qui a été notifiée aux intéressés à la date du 2 décembre n'a rien de commun avec le commandement des armées à la mobilisation.

La presse anglaise et les déclarations de M. Lloyd George

Londres, 2 janvier.

Les organes de l'opposition commentent les déclarations faites par M. Lloyd George, sur la limitation des armements :

Le Daily Telegraph écrit :

« Un fait domine la situation, c'est que l'Allemagne a voté en 1912 une nouvelle loi navale, et qu'en 1913 elle a manifesté une énergie nouvelle, en vue d'augmenter sa puissance militaire.

« M. Lloyd George conseille non pas la coopération des deux pays dans la voie de la réduction des forces navales, mais une action indépendante de la Grande-Bretagne. Il voudrait ainsi encourager les autres à suivre notre exemple.

« Cela s'appelle un suicide national. »

Du *Standard* :

« M. Lloyd George croit que l'Angleterre peut, en toute sécurité, réaliser des économies, parce que ses relations avec l'Allemagne se sont modifiées. Mais rien n'indique que le programme naval allemand doive subir une réduction quelconque. Il doit être exécuté automatiquement d'année en année, et il sera peut-être augmenté.

« Quand l'Allemagne se montrera lassée de cette rivalité navale, il sera temps pour nous de faire comme elle. Nous devons pour le moment maintenir notre programme de constructions.

« Si M. Churchill rencontre de l'opposition, il aura l'appui ferme du parti unioniste contre les économistes sans scrupules, qui spéculaient en péril la sécurité de la nation pour permettre au chancelier de l'Échiquier d'établir un budget populaire. »

Du *Morning Post* :

« Il faut espérer que M. Lloyd George, qui prétend être un homme d'Etat, justifiera cette prétention en se contentant de remplir ses fonctions de chancelier de l'Echiquier en procurant aux amiraux et au War office les fonds que réclament les états-majors responsables de la sécurité nationale. »

LES INSTITUTEURS et le vice-président du Sénat

Paris, 2 janvier.

Dans une récente conférence M. Touron, vice-président du Sénat, sénateur de l'Aisne, a, au cours de ses explications sur le déficit budgétaire prononcé cette phrase : « Nous avons fait cadeau de 50 millions aux instituteurs, « ces pauvres gens » si Français ».

Le président de l'entente des conseillers départementaux de France, M. Lachanire, qui est, en même temps, président de l'Amicale des instituteurs de l'Aisne, proteste au nom de ses collègues, dans une lettre ouverte à M. Touron contre « le portrait raccourci que celui-ci a fait des éducateurs de l'enfant ».

« Né le plus souvent d'une humble famille ouvrière, instruit gracieusement ou à peu près par un de ces maîtres dévoués qui donnent toute leur vie l'exemple de l'abnégation, admis à l'Ecole normale à la suite d'un sévère concours où l'on a vu longtemps quelques 100 candidats et plus pour une vingtaine de places, pâlir ainsi jusqu'à 19 et 20 ans d'études laborieuses, l'instituteur de la République débutait, avant la réalisation des améliorations si longtemps attendues, au traitement annuel de 700 francs (institutrices 600 francs), soit environ 50 fr. par mois, avec cette aggravation que le premier mois étant tout entier retenu pour la retraite, le premier mandat de 50 francs était servi au bout de deux mois seulement. 50 francs pour vivre deux mois !

« Des statistiques irréfutables qui ont été établies, il résulte qu'au point de vue de la situation pécuniaire faite aux instituteurs, la France occupait l'un des tout derniers rangs en Europe.

« A défaut même de la sympathie que méritée pourtant l'œuvre de l'instituteur, le simple souci de la justice et de la dignité de notre pays n'imposait-il pas l'obligation d'améliorer un tel état de choses ? »

Après avoir exposé la vie de l'instituteur « levé avant l'aube pour préparer scrupuleusement les six enseignements divers dont se compose chaque journée de classe », M. Lachanire ajoute :

« Bons Français aussi nous sommes et nous resterons, jaloux, s'il le faut, l'exemple du sacrifice au précepte d'amour, comme l'ont fait nos vaillants aînés, les instituteurs de l'Aisne, morts pour la défense du pays pendant l'Année terrible, auxquels nous avons édifié un monument de pierre et de bronze qui symbolise l'impérissable souvenir de nos cœurs.

« La France républicaine peut avoir confiance en ses éducateurs ! »

« Hommes de foi patriotique et de progrès social, amis du peuple dont ils sont issus et dont ils connaissent et partagent les légitimes aspirations, ils continueront, en dépit de préventions injustifiées, à servir le culte suprême du beau, du vrai, du bien, servant par là même ce qu'ils ont de plus cher au cœur : la France, la République, l'humanité. »

Grave accident de chemin de fer EN AUTRICHE

Vienne, 2 janvier.

Cette après-midi, en gare de Pilsen, un train omnibus a été pris en écharpe par un train express : quatre voyageurs ont été grièvement blessés, 29 autres ont été légèrement blessés.

La nouvelle Fédération républicaine

Paris, 2 janvier.

La commission de la nouvelle Fédération républicaine s'est réunie aujourd'hui, rue d'Enghien et a adopté définitivement les termes de la déclaration et les articles des statuts qui seront remis à l'assemblée générale. Celle-ci sera convoquée pour le jour de la rentrée des Chambres, le 16 janvier, à 6 heures et demie du soir.

Le mouvement administratif

Paris, 2 janvier.

Contrairement à ce qui avait été annoncé par un journal du soir, le mouvement administratif concernant les secrétaires-généraux et sous-préfets ne paraîtra que d'ici quelques jours.

Mouvement judiciaire

Par décret, sont nommés :

Vice-président au tribunal de Lyon, M. Fleuriot, juge d'instruction à Rouen.

Juge à Rouen, M. Raynal, ancien magistrat.

Procureur de la République à Charleville, M. Larocha, procureur à Saint-Mihiel, en remplacement de M. Roux, décédé.

Procureur de la République à Saint-Mihiel, M. Cosson, juge au siège.

Juge à Bordeaux, M. Coustou, président du tribunal de Barbezieux, en remplacement de M. Feaugas, admis à la retraite.

Président du tribunal de Barbezieux, M. Tonnaère, juge d'instruction à Bergerac.

Procureur de la République à Mirecourt, sur sa demande, M. Mareine, procureur à Montmorillon, en remplacement de M. Schultz, décédé.

Procureur de la République à Montmorillon, M. Floriet, juge d'instruction à Baume-les-Dames.

Procureur de la République à Moissac, sur sa demande, M. Calmette, procureur à St-Pons, en remplacement de M. Hass, admis, sur sa demande, à la retraite.

Juge à Chambéry, M. Guenlot, substitut à Nancy, en remplacement de M. Ordioni, admis à la retraite.

Substitut du procureur de la République à Nancy, sur sa demande, M. Geminel, procureur à Montmédy.

Procureur de la République à Montmédy, M. Monier, substitut à Evreux.

Substitut du procureur de la République à Evreux, sur sa demande, M. Griffon, substitut à Neufchâtel.

Juge à Mirecourt, M. Sénéchal, juge de paix de Rumilly (Ardennes).

Substitut à Belfort, M. Carrivé, avocat.

Substitut à Bar-le-Duc, M. Chatel, avocat.

Président de chambre à la cour d'Aix, M. Marcaggi, conseiller à la même cour.

Conseillers à la cour d'appel d'Aix : M. Megnin, président du tribunal de Brive, M. Prince, président du tribunal du Puy. M. Stool, procureur de la République à Abbeville. M. Pelon, vice-président du tribunal de Béziers. M. Allègre, président du tribunal de Barcelonnette. M. Rivat, avocat, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Aix. M. Troutete, juge d'instruction de Rochefort.

Conseiller à la cour de Limoges, M. Roulin, vice-président du tribunal de Limoges, en remplacement de M. Ducros, admis, sur sa demande, à la retraite.

Vice-président du tribunal de Limoges sur sa demande, M. Tereygeol, juge d'instruction audit tribunal.

Juge à Limoges, M. Viénnovet, vice-président du tribunal de Tulle.

Président du tribunal de Brive, M. Villotte, procureur de la République près le siège.

Procureur de la République à Brive, M. Lescure, procureur à Mont-de-Marsan.

Procureur de la République à Mont-de-Marsan, sur sa demande, M. Favié, procureur à Saint-Sever.

Procureur de la République à Abbeville, M. Caillot, procureur à Château-Thierry.

Procureur de la République à Château-Thierry, sur sa demande, M. Velade, procureur à Clamecy.

Président du tribunal du Puy, M. d'Ortoli, président du tribunal de Milau.

Président du tribunal de Millau, M. de Marbotin, juge d'instruction à St-Gaudens.

Juge à Saint-Gaudens, sur sa demande, M. Berlist, juge à Louhans.

Président du tribunal de Barcelonnette, M. Merlin-Jaubert, procureur de la République près le siège.

Procureur de la République de Barcelonnette, M. Caire, juge d'instruction à Digne.

Procureur de la République à Saint-Nazaire, M. Barbey, procureur à La Flèche, en remplacement de M. Gode, décédé.

Procureur de la République à la Flèche, sur sa demande, M. Patron, procureur à Châteaulin.

Procureur de la République à Bellac, M. Poinelet, juge d'instruction au siège, en remplacement de M. Thiercy, dont la démission est acceptée.

Juge à Bellac, sur sa demande, M. Bonneau, juge à Loudun.

Juge à Rochefort, M. Giraud, juge à St-Jean-d'Angely.

Grève à Pont-Vendres

A Port-Vendres, les dockers au service de la Compagnie de navigation mixte (Compagnie Touche) se sont mis en grève ce matin. Ils ont refusé de procéder à l'embarquement des marchandises sur le paquebot « Théodore-Mantes, qui doit partir cet après-midi pour Oran. On ne sait encore si ce paquebot pourra lever l'ancre avant demain.

M. Forgas, maire de Port-Vendres, et le sous-préfet de Céret, font des démarches pour résoudre le conflit.

La paquebot avait apporté la dépouille mortelle du lieutenant Auguste Souleiland.

Le lieutenant Souleiland faisait partie du groupe d'aviation militaire, escadrille d'Ondjda (Maroc). Le 24 septembre dernier, il a trouvé la mort en voulant atterrir en vol plané sur le champ d'aviation de Jacques Rose. Il était âgé de trente-six ans. Le cercueil a été immédiatement dirigé sur Toulouse aux fins d'inhumation. La garnison de Port-Vendres a rendu les honneurs du paquebot à la gare.

De Russie en France en aéroplane

Saint-Pétersbourg, 2 janvier.

L'aviateur russe Wassiniew a reçu l'autorisation du gouvernement allemand de traverser l'Allemagne pour voler jusqu'à Paris.

Il partira demain et le temps se met au beau.

DANS LA RÉGION

LA TEMPÊTE

Un bateau perdu près de Calais

Calais, 2 janvier.

Le bateau de pêche « Jean-Louis », du port de Wissant, dont l'équipage est composé de cinq hommes, a chaviré à l'ouest de Calais. Le patron, M. Ternisien, s'est noyé.

LILLE

IL « ENCAISSE » ET ON LE DÉVALISE

Un sieur Prosy, âgé de 23 ans, scieur de long, de Bulrosfouse, qui était sorti le matin même de la maison centrale de Loos, où il avait purgé deux ans de prison pour coups et blessures, a été assailli vendredi aux abords de la Porte de Tournai. Deux individus se sont précipités sur lui et après l'avoir terrassé, tout débarrassé d'une somme de 196 francs, de sa montre et de sa chaîne en métal. Le scieur de long, qui se trouvait dans un état d'ébriété, a fini sa nuit troublée au violon.

L'INCENDIE DE LA RUE DU MAGASIN

Nous avons relaté l'incendie qui, dans la nuit du 30 décembre, détruisit un immeuble à usage d'épicerie-buvette, situé en 15 de la rue du Magasin. Jeudi soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le grenier de la maison voisine, occupée par M. Moral, coiffeur, et qui avait été sérieusement endommagée par les flammes lors du sinistre. Une équipe de pompiers, restée sur les lieux, fut rapidement maître du feu.

BONNE CHÈRE ET DOUCEURS INTERDITES A L'HOPITAL MILITAIRE

M. le général Gallet, commandant d'armes, a fait paraître un ordre dans lequel il est stipulé que l'entrée des provisions de bouche, de tabac, est interdite à l'Hôpital Militaire.

Il a été expressément défendu au concierge de vendre quoi que ce soit, dorénavant, infirmiers comme malades devront se contenter de l'ordinaire.

La mise en vigueur de cet ordre a amené la confiscation de plus de 200 francs de provisions qu'avaient rapportées les permissionnaires du Nouvel An.

NORD

VALENCIENNES

Le monument Alfred Giard. — Un monument va être élevé à notre illustre concitoyen Alfred Giard, membre de l'Institut. Œuvre de M. Elie Rasel, professeur de sculpture aux Académies, il sera édifié sur le terrain libre, en bordure de la place de la République, du boulevard Froissart et de l'avenue du Hainaut, près de l'entrée principale du nouveau Lycée de garçons.

A la Musique Municipale. — Pour succéder à M. Naninck, directeur de la Musique Municipale, la municipalité a fait choix de M. Fernand Leany, ancien chef de musique militaire, ex-directeur des chœurs et chef d'orchestre du Théâtre des Champs-Elysées, à Paris.

Poids et mesures. — Les opérations de la vérification des poids et mesures commenceront à Valenciennes, le 8 janvier, à 9 heures.

Théâtre. — Demain dimanche 4 janvier, deux représentations; en matinée, « Faust »; en soirée, « Les Oberlé » et « Joséphine vendue par ses Sœurs ».

BELLAING

Une fillette brûlée vive. — En jouant près d'un poêle au pétrole, la petite Clarisse Geenens, âgée de 5 ans, a mis le feu à sa robe et a été si grièvement brûlée qu'elle a succombé.

En voulant lui porter secours sa mère a été brûlée aux bras et aux mains.

MAUBEUGE

Victime du froid. — On a transporté à l'hospice Saint-Nicolas, M. André Thomas, 45 ans, originaire de Fourmies, qui fut frappé sur la voie publique d'une congestion déterminée par le froid.

Vol à l'étalage. — Le 2 janvier, à 2 heures un quart de l'après-midi, le sieur Denis Jean, né à Jeumont le 7 avril 1881, burineur, 43, rue des Tubes, à Hautmont, a été arrêté pour avoir volé deux couvertures de lit à l'étalage du magasin de nouveautés le Pauvre Diable.

LOUVROIL

Cycliste renversé par une auto. — M. Jules Leconte, encaisseur à la Société Générale, a été renversé, route d'Avesnes, par une automobile conduite par M. Caudrelier, négociant à Pont-sur-Sambre. M. Lecomte, qui se trouvait en bicyclette, a été blessé au front et derrière la tête. Il a reçu les soins de M. Hurles, docteur à Ferrière-la-Grande.

SOUS-LE-BOIS

Voies de fait. — La police fait une enquête sur des violences graves qui auraient été exercées au cabaret tenu par Elise Vaneck, près le gare de Sous-le-Bois, sur le sieur Bastien Vital, 28 ans, frauduer, de la part des frères Bertrand, Ernest et Rosa, puddleurs. Bastien, qui a été frappé à la tête à coups de marteau et de matraque, subira une incapacité de travail de 8 jours.

SOLRE-LE-CHATEAU

Elections municipales. — La démission comme maire et conseiller municipal de M. Pouillard, est acceptée par M. le Préfet.

M. Schneider, adjoint, remplira les fonctions de maire.

Une élection complémentaire aura lieu le 8 février. Les cabines-isoloire fonctionneront pour la première fois.

MAUBEUGE

La neige à Maubeuge. — La neige est tombée en abondance à Maubeuge, vendredi matin. La terre est couverte d'une couche de dix centimètres.

HAUTMONT

Accident. — M. Georges Saintpol, entrepreneur de maçonnerie, conduisait un chariot très chargé, rue de la Gare. Soudain l'un des chevaux s'abattit et brisa les brancards. L'animal s'est tué sur le coup.

MAIRIEUX

En poursuivant un fraudeur. — Le préposé des douanes Buschert en poursuivant le fraudeur Lapeyra, demeurant rue des Crosesers au faubourg de Mons, lequel était porteur de 4 kilos de café vert, a fait une chute malheureuse qui lui a occasionné une entorse au genou.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Un acte de banditisme

A HALLUIN

Mercredi, vers midi, Mme Vancenaker, passait devant la demeure de Mme Nathalie Corteville, âgée de 77 ans, au hameau du Pitort, à Halluin, lorsqu'elle entendit des gémissements paraissant provenir d'une pièce du rez-de-chaussée, dont les volets des fenêtres étaient fermés.

Cette dame avertit les voisins qui, de suite, pénétrèrent chez la septuagénaire. Ils un spectacle navrant s'offrit à leur vue : dans un désordre complet des meubles et des objets du mobilier, la malheureuse gisait à terre, ligotée et meurtrie au visage, gémissant inlassablement.

On délivra la vieille dame et on lui prodigua des soins immédiats. Peu à peu, elle revint à elle, et, dès qu'elle fut complètement remise, Mme Corteville expliqua que trois individus s'étaient introduits chez elle, dans le courant de la nuit, l'avaient ligotée et menacée de mort si elle criait. Après quoi les malandrins explorèrent la maison, renversant les meubles et brisant tout ce qui les gênait dans leur nocturne besogne. C'est ainsi qu'ils finirent par découvrir une somme de 150 francs placée dans une armoire de campagne. Puis, proférant les pires injures, furieux de n'avoir trouvé qu'une somme aussi peu conséquente, l'un des malfaiteurs lança sur le lit de la malheureuse une lampe allumée ; le pétrole se répandit sur les draps, mais fort heureusement, la flamme s'éteignit.

M. Blondel, commissaire de police, mis au courant des faits, sur-le-champ ouvrit une enquête ; le signalement des individus qu'il possède étant assez précis, il est fort probable que des arrestations seront opérées sous peu.

Quant à l'état de la victime, il laisse des inquiétudes, les plaies causées par de violentes coups de poing, à la figure et sur le corps, étant assez graves.

LILLE

Ephémérides lilloises de l'Année terrible

3 Janvier

Bataille de Bapaume. C'est une victoire glorieuse, mais Faidherbe ne se croit pas assez fort pour marcher en avant, dans la direction de Paris.

La plupart des familles lilloises avaient au moins un des leurs à l'armée du Nord; aussi la ville était-elle directe d'une émotion poignante, en attendant fébrilement des nouvelles de l'action qu'on savait engagée.

E. L.

Propos d'un Lillois

Le rat rate son coup

Il n'avait pas le nez creux, ce tambourier qui opère récemment à l'Eglise Sainte-Catherine.

Il était entré le soir, sans tambours ni trompettes, du moins sans trompettes, car il avait emprunté le tambour de la porte pour entrer et son premier ouvrage avait été de mettre la main dans les troncs...

Dédaignant les ornements amoncelés sur les autels, car ce n'était pas un rat d'autel, le malfaiteur s'en fut vers la sacristie ; « Sacristi ! s'écria-t-il trouvant la porte fermée, c'est embêtant », mais il ne fut pas longtemps perplexe ; il fracture la porte et aussitôt entré, il visita les armoires.

Il trouva des vêtements... accordoiaux, il ne savait pas en conduire... d'auto, il les laissa de côté, ensuite il manipula les manipules, puis, craignant d'être surpris, pardon, surpris, avant d'avoir trouvé le magot, il s'attaqua *ipso facto* au coffre-fort.

On a lu ces détails, mais ce qu'on ignorait, c'est l'âge du cambrioleur, on vient de le trouver. Il a dit : « c'est ém... bêtant. »

LE BADAUD.

Un matelot enbordée

Vendredi, matin, à 7 heures, des agents trouvaient couché en pleine rue de Tournai un individu dormant profondément. Ils le réveillèrent et le conduisirent au poste du 3e arrondissement. On sut alors, après l'avoir interrogé, qui il était et par quelle suite de circonstances il était venu échouer là. C'est un matelot récemment débarqué à Anvers, du voilier « Quillota », venant du Chili ; il se nomme Paul Le Dantec, il est âgé de 28 ans, marié et habite Port-Blanc (Côtes-du-Nord).

Son intention était de rentrer dans son cher pays de Bretagne, et, arrivant d'Anvers mercredi soir, il devait reprendre, dans la nuit, un train pour Paris. Il était accompagné de deux camarades et comme Lille au fête semblait les inciter au plaisir, les trois mélolots firent de copieuses libations. Ici, les souvenirs de Le Dantec sont confus..

Mais on devine ce qui arriva : Les deux camarades ne pouvant emporter le matelot ivre, l'abandonnèrent à son triste sort et Le Dantec, que son ivresse attachait au vivre, manqua le train de Paris.

On put retrouver l'une des étapes du trio en enquêtant dans un estaminet de la rue du Marché-aux-Moutons où Le Dantec et l'un de ses acolytes, nommé Delvallée, perdirent leurs livrets d'inscrits maritimes ; ils en furent expulsés à 5 heures et demie du matin à cause du tapage qu'ils y menaient.

Le Dantec a constaté la disparition de trois pièces de monnaie contenant au total 120 francs. Les a-t-il dépensés, perdus, ou les lui a-t-on subtilisés ? Mystère.

Un courageux pioupiou

Vendredi, à 6 heures trois quarts, une voiture attelée d'un cheval, conduite par M. Leblain, au service d'un loueur de voitures de la rue Mercier, s'est emballé boulevard des Ecoles et a parcouru le boulevard de la Liberté à toute allure. Au moment où l'attelage arrivait à hauteur de la rue de Tourcoing, un soldat de la 8e compagnie du 43e régiment d'infanterie, M. Jules Delneuf, sautait hardiment à la tête du cheval emballé qu'il put maîtriser sans efforts. De nombreux témoins, parmi lesquels M. Leroy, chef de cabinet à la Préfecture, ont félicité chaleureusement le courageux soldat.

Les accidents de tramway et de voiture

Une jambe broyée par un car F

Jeudi soir, vers huit heures, un car F a renversé, entre le Petit-Wasquehal et le faubourg Saint-Guillain, un homme ivre qui déambulait à cet endroit en suivant la voie des tramways. Projeté sur le sol, une des roues lui passa sur la jambe gauche qui fut broyée au-dessus de la cheville.

On s'empressa de suite auprès du blessé, un sieur Auguste Ventleghem, 65 ans, garçon de ferme, en service chez M. Delcelle, fermier à Flers-Bourg, et on le conduisit chez un docteur voisin ; le praticien constata que l'amputation de la jambe broyée était urgente et fit admettre le malheureux à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Un bras fracturé par un car N

Jeudi soir, vers 6 heures, M. Henri Villaeys, 72 ans, pensionnaire de l'Hospice Général, a été renversé par un car N, alors qu'il traversait la chaussée, rue de l'Entrepôt ; précipité sur le sol, le septuagénaire se fractura le bras droit. Il fut aussitôt transporté à l'hospice, au demeure, par des passants et un agent de police.

Il tombe de sa voiture

Vendredi après-midi, vers 3 heures un quart, le sieur Henri Christian, demeurant place Vanhonacker, 4, au service de M. Houzel, de Ronchin, est tombé de sa voiture, place Sébastopol ; le malheureux charretier fut relevé et transporté par des passants à la pharmacie Pollet, rue Inkermann, où le docteur Tscoret lui prodigua des soins. Le praticien, craignant une fracture du crâne, le fit admettre d'urgence à l'Hôpital de la Charité.

Le Cirque Couronne à l'Hippodrome Lillois

On ne peut laisser partir, sans l'avoir vue, l'admirable collection zoologique du Cirque Charles.

C'est, en effet, la ménagerie la plus complète, la plus intéressante et la plus rare qui soit venue dans notre ville.

Il faut également voir, aux représentations de l'Hippodrome, dans leur travail sensationnel et impressionnant : les huit tigres du dompteur Wagner; les 15 lions de Mme Charles ; les 8 éléphants de M. Fernandez; les ours blancs, les chameaux, les phoques, etc.

Ce merveilleux spectacle, qui dure de huit heures à minuit, laissera un souvenir durable dans l'esprit de tous ceux qui auront eu le plaisir d'y assister.

Vendredi soir, le Cirque Charles a donné une représentation de gala au bénéfice de l'Association des Journalistes du Nord.

Cette représentation a obtenu un très grand succès.

Quand Mme Charles eut fait exécuter à ses fauves des exercices à donner le frisson, on lui remit, au nom de la Presse du Nord, un magnifique bouquet.

Dimanche, le Cirque Charles donnera deux séances de gala, à 3 heures et à 8 heures.

LE CAVEAU LILLOIS A L'HOSPICE GANTOIS

Fidèle à la promesse qu'il avait faite, le Caveau Lillois a donné dimanche dernier, une matinée patoisante à l'Hospice Gantois, rue de Paris.

Dans une salle aménagée pour la circonstance, Messieurs les administrateurs, le personnel et les pensionnaires étaient réunis comme une grande famille.

Après avoir excusé M. Vandermeersch, président du Caveau, empêché, M. Fournier, vice-président, adresse le bonjour à tous dans une charmante allocution.

Puis, tour à tour, nos chansonnier patoisants égayèrent l'auditoire par leurs chansons et pasquilles qui furent soulignées par des rires et des bravos qu'on sentait sincères.

Cette matinée, au cours de laquelle fut lancé par les soins du Caveau, une distribution de chocolat, qui fut bien accueillie, se termina par une comédie patoise, « Les Suites d'une Election », de G. Plétin.

A l'issue de cette fête une pensionnaire remercia le Caveau au nom de ses compagnes et entonna une chanson patoise de son temps, qui fut très goûtée.

Nul doute que le Caveau n'ait laissé, à l'Hospice Gantois, où il promit de retourner l'an prochain, un souvenir durable.

Diabète ou Albuminerie

Maladies Urinaires

de toute nature, telles que douleurs, pertes, difficulté d'uriner, etc. pour les 2 sexes et tous les âges, mal de matrice, hémorroïdes.

Guérison rapide, complète et sans rechute par extrait de plantes absolument inoffensifs. Dem. la broch. gras. n° 17 très utile, au docteur O. Damman (qui a trouvé lui-même ces remèdes), 76, rue du Trône, Bruxelles (Belgique), ou aux dépôts, pharm. Corbeaux, r. de Lannoy, 20, à Roubaix, eu ph. Dubois, r. du Tilleul, 50, Tourcoing. Indiquez la maladie, s. v. p.). no.50

Par-ci par-là

— Des individus ont dérobé, dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi, des mesures d'étain et des tuyaux de pompe à bière, dans un estaminet de la rue Arago. Une enquête est ouverte.

— Mme Jeanne Gadoul, née Vereleyn, 21 ans, demeurant rue de Mulhouse, passait rue de Port, lorsqu'elle mit au monde un enfant du sexe masculin. La jeune mère a été admise à l'hôpital de la Charité.

— Jeudi soir, vers huit heures, des agents ont arrêté la femme Hortense Odineau, 25 ans, fileuse, 20, rue des Etaques, qui, dans un bal de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, injuriait les danseurs et le sergent de ville de service en cet endroit.

— Jeudi matin, vers 7 heures 10, un cheval attelé à une voiture faisant le service postal et appartenant à M. Dumortier, 8, rue Bolleile, s'est emballé square Faidherbe ; le véhicule fut sérieusement endommagé, mais il n'y eut aucun accident de personne.

— Deux individus ont dérobé un réticule contenant 160 francs, un porte-crayon en or et une boîte à poudre en argent, que Mlle Madeleine Noyez, professeur de sténo-dactylographie, demeurant à Lambersart, avait déposé à ses côtés sur un banc du Bois de Boulogne.

— Hier, vers 1 heure 30 de l'après-dîner, l'automobile 999-D.8, conduite par Mme Gaillard, demeurant ville Lille, rue du Docteur Legay, a temporiné, à l'angle de la rue des Arts et du Boulevard Carnot, la voiture de livraisons de M. Vercamen, fabricant de liqueurs, 41, rue des Guinguettes, conduite par le domestique Noël Piart; ce dernier, projeté sur le sol, fut légèrement contusionné à la tête et aux bras.

UNE RIXE AU COUTEAU

Dans la nuit du 31 [illegible] janvier 1914, à 1 heure du [illegible] Masson, détenue, sans domicile fixe, [illegible] pris de querelle avec un sieur Joseph [illegible] cier, 26 ans, charbonnier, 32, rue des Robleds, et l'a frappé de trois coups de couteau à la tête et au bras gauche. Cette même nuit, à trois heures, M. Vignal, commissaire de permanence, se rendait sur le lieu de la rixe, à l'opportunité portant le numéro 16 de la rue des Robleds, et parvenait à faire arrêter le sieur Masson, qui s'était réfugié sur le toit de l'établissement.

A L'INSTRUCTION

— M. Delalé, juge d'instruction, a renvoyé devant le Tribunal correctionnel, à l'audience du 10 janvier, le sieur Fernand Latour, 20 ans, garçon boulanger, récemment réformé au corps de son régiment et qui, dernièrement, tenta d'extorquer de l'argent aux parents de l'un de ses anciens camarades de chambrée.

— M. Fillière, juge d'instruction, a interrogé, hier après-midi, le sieur Kléber Lepère qui, mercredi soir, vers 5 heures et demie, tira sans raison plusieurs coups de revolver dans la rue du Bois-Saint-Sauveur. Le magistrat a fait ensuite écrouer cet individu qui sera poursuivi pour port d'armes prohibées.

Dans nos Amicales laïques

Concert de l'Amicale Lakanal

Le concert suivi de bal organisé par cette amicale le 21 décembre 1913, sous la présidence de M. Gérard, inspecteur primaire, a obtenu un succès qui a dépassé toutes les espérances des organisateurs.

Dès l'ouverture des portes, la coquette salle des fêtes de l'école était envahie par une foule avide de beaux spectacles. Elle ne fut pas déçue. L'orphéon de l'école, sous l'habile direction de M. Ingelaer, exécuta deux chœurs qui furent très applaudis.

M. Robert Marcel, monologuiste, récita avec art « La Mouche » qui fit ressortir ses rares qualités de diseur. Mlle Devienne, soprano ; MM. Ducarin, ténor, et Pollet, baryton, emballèrent littéralement le salle avec leurs répertoires admirablement composés. Mlle Collin, déclamatrice, et M. Gerlack, déclamateur fantaisiste, surent se tailler un joli succès en interprétant avec beaucoup d'humour une délicieuse comédie : « Le Serviteur savant ».

Il reste à relater le succès obtenu par l'excellent comique Max Reubert, dans ses chansons militaires et sa comédie « La Paix chez soi » avec Mlle Raymonde Collas, et par la section de gymnastique de l'école, sous l'habile direction de M. Gerlack, professeur de gymnastique.

Un bal à brillant orchestre clôtura cette belle fête laïque.

La veille de Noël, la commission a fait une ample distribution de gâteaux aux élèves et de vêtements aux élèves les plus nécessiteux de l'école.

Nous ne pouvons donc qu'adresser toutes nos félicitations aux organisateurs de cette belle œuvre de charité.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Union Mutuelle en Cas de Décès

Les sociétaires sont informés que le siège social de la société est transféré rue de la Vieille-Comédie, 85, à Lille (A la Table Ronde, près de la rue de Béthune).

La recette de janvier aura lieu le 2e dimanche, au nouveau siège.

ROUBAIX

Après le tamponnement mortel de la rue de Lannoy

L'arrestation du wattman Louis Verctruyse produit la plus vive émotion dans le personnel

L'arrestation du wattman Louis Verctruyse, consécutive au regrettable accident de tramway qui, mercredi matin, rue de Lannoy, coûta la vie de Mme Gérard Bucher, a produit dans le totalité du personnel de la Cie de Roubaix-Tourcoing — et aussi de la Cie. Mongy, — une émotion indescriptible autant que justifiée

Tous se révoltent devant ce fait sans précédent qu'à l'occasion d'un accident où l'imprudence de la faute lourde du conducteur n'a pu nullement être établie, l'un des meilleurs agents de la Compagnie ait pu être écroué — toute une nuit — dans la chambre de sûreté d'un poste de police, puis conduit le lendemain matin, tel un criminel, à Lille entre deux gendarmes.

Et bien que, devant l'évidence de la cause, le prétendu coupable ait été, par ordre du M. le Substitut de la République, mis en liberté immédiate, à peine entré à la maison d'arrêt, il s'en est fallu de bien peu pour que le 1er janvier, tous les wattmen de la Compagnie n'aient matérielle leur complète solidarité avec leur infortuné collègue, par une grève de protestation immédiate.

Et malgré les ennuis causés par une interruption de service en un pareil jour, le public se s'en berait guère formalisé.

D'autre part, l'enquête, extrêmement méticuleuse, poursuivie par les soins de la Cie, établit péremptoirement que le wattman a, avant l'accident, fait fonctionner à plusieurs reprises, son appareil avertisseur — geste tout automatique d'ailleurs dès l'apparition d'un danger possible.

Les employés de la Cie qui se trouvaient sur la plate-forme d'avant de la voiture n'ont pas une seconde d'hésitation à cet égard quand ils furent, cinq minutes après l'accident, interrogés par M. le commissaire de police Appert.

Quant aux innombrables personnes accourues à l'annonce de la catastrophe, aucune d'elles ne put donner au magistrat enquêteur, qui les en sollicitait instamment, la moindre indication.

Ce fut seulement une bonne demi-heure plus tard que les deux témoins qui consentirent à eux seuls toute l'accusation, crurent devoir se rendre au commissariat du 3e arrondissement pour y déposer dans un sens totalement affirmatif contre le malheureux wattman, que leurs déclarations aboutirent à la plus impérieuse des arrestations.

LA CAMBRIOLE

Le jour de l'an, Mme Elise Masquelier, cabaretière, boulevard de Beaurepaire, 416, a reçu des chouriners de la cambriole, tout autre chose que des étrennes.

En se levant, la cabaretière constata que pendant la nuit, des escarpes s'étaient introduits, en fracturant une fenêtre, dans son établissement et avaient enlevé la « monnaie » qui se trouvait sur le comptoir.

Vers 3 heures du matin, Mme Masquelier avait entendu du bruit au rez-de-chaussée. Elle avait alors entr'ouvert la fenêtre de sa chambre, à l'étage, sur la rue, croyant que des clients venaient l'éveiller ! N'obtenant aucune réponse, et pour cause, elle referma la croisée et retourna au premier étage de la. Mais le réveil lui fut agréable pour [illegible] le ! [illegible]